



Déclaration liminaire FSU Mayotte CT du 20 septembre 21

Sur un plan général

Le gouvernement, au prétexte de « promouvoir un dialogue social plus stratégique et efficace », a mis en place les éléments statutaires pour mettre fin au paritarisme qui prévalait jusqu'ici en matière de suivi des personnels et de gestion des services.

Issu de la loi « Le Pors » de 1983, le statut général dispose que les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégué-es siégeant dans des organismes consultatifs à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière

Les principes fondateurs de l'existence des services publics trouvaient ainsi leur concrétisation pour leurs agent-es :

- l'égalité d'accès des usager-es aux services publics par l'égalité de traitement entre les agent-es ;
- l'indépendance qui protège l'usager-e/citoyen-ne contre l'arbitraire des décisions administratives et politiques et garantit au fonctionnaire qu'il-elle peut et doit s'opposer dans l'exercice de sa mission aux ordres illégaux ;
- la responsabilité qui confère au fonctionnaire la qualité de citoyen-ne à part entière en lui reconnaissant la liberté d'opinion et d'expression, et en le-la plaçant en position de pouvoir et de devoir rendre des comptes tout en jouissant de ses droits.

Force est de constater qu'avec les dispositions de la loi de transformation de la Fonction publique, ce n'est plus le cas. Cette loi est une remise en cause profonde de ces principes. Elle restreint les capacités d'intervention des personnels et de leurs rerésentant-es. Elle constitue un amoindrissement des droits des agent-es. Ses orientations sont une régression de la démocratie sociale. La FSU demande son abrogation.

A Mayotte

Attractivité et stabilisation

A Mayotte, la perte d'attractivité a entraîné un recours massif à l'emploi précaire. Depuis 2016, une prime au recrutement de contractuels été instauré qui a eu pour effet d'augmenter l'emploi précaire sans résoudre la crise de recrutement. Cette mesure préfigurait la loi de 2019 en cela qu'elle encourage la contractualisation. Depuis 2017, malgré les demandes de la FSU, l'administration a refusé d'augmenter à la hausse le taux d'indexation pour pallier le déficit d'attractivité.

Monsieur le Recteur, vous nous avez annoncé une négociation imminente avec la DGRH pour un éventuel alignement sur la Réunion qui signifierait une augmentation possible de 13 points du taux d'indexation mais sans cumul avec l'ISG. Reste à savoir si dans un couple d'agent éligible à l'ISG, ce

droit serait ouvert puisqu'un des deux ne la perçoit pas. De la même façon, les contractuels seraient-ils concernés par cette hausse ?

Mais surtout, comme vous nous avez annoncé des créneaux serrés avant la fin de l'année civile, nous sommes surpris de constater qu'aucun calendrier pour le GT ministériel n'est envisagé pour le moment !

Bien entendu, si cette revendication finit par prendre corps, cela n'empêche pas d'envisager de mettre en place celles qui ont été reprises dans la feuille de route. Nous ne renonçons pas à les porter et elles sont toujours aussi indispensables si l'on veut que tous les postes de notre service public soient pourvus.

Conditions de travail très dégradées

Embouteillages :

Certains collègues se réveillent à 3 h du matin pour prendre la route. La décision du maire de Mamoudzou risque de poser problème dans la mesure les transports en commun n'existent pas à Mayotte.

La crise sanitaire a aggravé la situation sociale déjà très difficile à Mayotte. Les classes et les établissements publics sont surchargés. Les élèves et les agents sont entassés dans les établissements sans respect de la distanciation sociale. Le protocole de niveau 2 ne permet pas d'éviter le brassage. Si la campagne de vaccination a commencé dans les lycées, ce que la FSU approuve, on nous signale ici ou là un non-respect du protocole sanitaire notamment du nettoyage des salles. Ce protocole étant lui-même pas toujours clair pour les collègues dans les lycées.

Nos élèves sont à ce jour peu vaccinés, ils entrent progressivement dans le processus de vaccination mais persiste un problème d'agenda avec certaines de nos classes, dont les terminales, qui débutent leurs PFMP (périodes de formation en milieu professionnel) en octobre. Comme vous le savez, nombreuses sont les entreprises qui exigent ou imposent le pass sanitaire.

Comment, par qui et selon quelles modalités seront pris en charge les élèves qui n'auront pas de pass sanitaire et ne pourront pas effectuer leurs PFMP ?

Dans de nombreuses filières (hôtellerie restauration, ASSP, parfois commerce, vente, accueil...), les élèves en Terminale cette année n'ont pas effectué la totalité de leur PFMP : ni en seconde et encore moins en première du fait des lieux d'accueil fermés. Ils n'auront donc pas le nombre attendu de semaines de PFMP pour obtenir leur diplôme 2022.

Qu'en est-il de la possibilité de reconduire au plus vite le décret de l'an dernier qui diminue le nombre de semaines obligatoires ?

Situation critique de certains établissements

Collège de Tsingoni :

L'explosion des violences entre Miréreni et Combani a conduit à la déscolarisation d'élèves qui n'osent plus venir dans leur établissement de peur d'être agressé sur le chemin du collège. Force est de constater que ceci remet en cause leur droit à l'éducation.

Monsieur le Recteur, quand l'ensemble des élèves de ce collège pourront-ils retrouver une situation normale ?

Lycée des lumières :

Ce lycée souvent vanté dans les médias connaît désormais une situation critique.

En cette période de Covid19, les collègues du lycée des lumières sont étonnés du nombre croissant d'élèves dans certaines divisions ; et ce sans compter les retours des redoublants.

Le lycée des lumières est au bord de l'explosion. Voyons quelques chiffres. Ce lycée, malgré les quelques salles qui ont été rajoutées l'année dernière, a été construit pour accueillir 1500 élèves et étudiants.

Il accueille près de 2700 élèves et étudiants toutes spécialités confondues, et ce à peine au bout de 5 ans d'existence. Bien que le temps d'accueil ait été rallongé à 13h le samedi, il manque de locaux adéquats pour accueillir tout ce monde. En raison du surbooking pratiqué depuis quelques années dans cet établissement, certains collègues continuent de « chercher des salles », ce qui ne facilite pas leur tâche. D'autres, se retrouvent avec des effectifs à 37 dans des salles inadéquates.

Les groupes d'options et de spécialités, restent encore à être stabilisés.

Les professeurs sont responsables de leurs élèves. Si jamais, il leur arrivait malheur en cours, ils en seraient tenus pour responsables. Or, les conditions d'accueil pour l'instant, sont encore à paramétrer. Une salle de 30, ne peut accueillir un effectif de 37. Tout professeur doit être dans la capacité d'accueillir convenablement ses élèves, or un professeur qui n'a pas de salle est un professeur qui ne peut pas faire cours."

Dans cet établissement, les problèmes sont pléthores en ce début d'année :

Quatre toilettes pour 175 professeurs hommes et femmes ; celles-ci ne sont nettoyées qu'une fois par jour au lieu des deux recommandées et des trois ou quatre qui s'imposent. Elles sont sales en permanence. Pas de savon, pas de papier toilette ni pour les professeurs, ni pour les élèves, d'ailleurs.

Certains d'entre eux travaillent non-stop de 7h à 15h voire 16h.

Deux récréations le matin et deux récréations l'après-midi pour résorber la foule dans la cour et les couloirs, et certains collègues se retrouvent sans aucun moment de répit pour pourvoir à leurs besoins naturels. Ces récréations n'apparaissent pas sur Pronote, ajoutant ainsi à la confusion générale. Des cours raccourcissent ou rallongent, selon les niveaux concernés par les récréations.

Pas d'ordinateurs pour les collègues et les ordinateurs fixes ne fonctionnent pas toujours. Sans parler d'un internet de plus en plus fantôme selon où l'on se situe dans l'établissement. Utiliser les outils personnels devient une priorité quand les outils professionnels viennent à manquer. Or ces outils numériques – puisque nous sommes dans l'ère du numérique – doivent être fournis par l'éducation nationale, qui les imposent.

Monsieur le Recteur, ce sous équipement numérique qui conduit des collègues à utiliser leur propre téléphone portable, cette situation de sous équipement en salles de classe, de non-respect du protocole de nettoyage et des gestes barrières n'est pas de la responsabilité des collègues et n'est pas l'apanage du lycée des lumières.

Des améliorations urgentes sont attendues faute de quoi les collègues seront en grève le 23 notamment pour dénoncer le caractère intenable de cette situation.

Lycée de Petite-Terre

Nous constatons les conséquences néfastes de la loi de transformation de la voie professionnelle. Les collègues s'interrogent de plus en plus sur le sens de leur métier. Dans certains établissements, comme au lycée de Petite-Terre, les heures de co-intervention et de Chef-d'œuvre n'ont pas été banalisées dans les emplois du temps sur les 15 premiers jours de rentrée. Un professeur par classe se retrouve à assurer seul les deux heures de chef-d'œuvre alors que la pluridisciplinarité demandée pour le chef d'œuvre implique plutôt de partager cet enseignement entre plusieurs professeurs.

Conformément aux paroles des représentants ministériels dans différentes instances (comité de suivi de la voie pro notamment), **nous vous demandons d'anticiper ce problème-et de fournir des notes de services pour faciliter ce travail préparatoire des enseignants.**

Il a été évoqué aussi lors des comités de suivi de la voie pro la possibilité de banaliser les heures de co-intervention et de Chef-d'œuvre sur 15 jours en janvier : notre rectorat peut-il suivre cette recommandation et en informer les chefs d'établissements ?

Dans le 1^{er} degré, aucune amélioration !

- Nous restons dans l'attente de la réunion de bilan et de planification des constructions dans le 1^{er} degré pour laquelle le Préfet et le Recteur s'étaient engagés.
- Les communes continuent à contribuer pour les constructions du 1^{er} degré malgré l'engagement du Préfet, confirmé par le Ministre des Outre-mer, à financer à 100% la construction des écoles ;
- Plusieurs milliers d'élèves demeurent non scolarisés ;
- La scolarisation « dès 3 ans » n'est toujours pas effective et tous les élèves ne font pas l'école maternelle ;
- La mise en œuvre des CP et CE1 à 12 a fait augmenter la taille des écoles ; d'ailleurs, les effectifs de ces classes dépassent le seuil de tolérance qu'on s'était fixé à 13 élèves par classe ;
- Aucun dispositif sérieux pour prendre réellement en charge les élèves en difficulté (+ de 70%) : enseignants spécialisés, RASED, ... ;